

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 18 Décembre 2023, à 18h40 sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation Procès-Verbal réunion du 30/10/2023
2. Devis travaux Sylvicoles 2024
3. Devis CIRUS aménagement Samerey phase 2
4. Projet aménagement parking terrain foot
5. Convention ENEDIS
6. Km Téléthon École
7. Restes à réaliser
8. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
9. Questions diverses

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge, M. BERNARD Eric

Absent excusé :

Absents(es) : GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc, M. SCORDO Rémi

Procurations :

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 heures et 40 minutes et procède à l'appel des présents.
Le conseil municipal a désigné M. Albertini Michel pour remplir les fonctions de secrétaire.

Point n°1 : Approbation PV du 30/10/2023

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30/10/2023 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé.
Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n°2 : Devis travaux Sylvicoles 2024

M. Noirot Benjamin, responsable du comité Bois-Forêt, présente le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale d'Abergement La Ronce, au cours de l'année 2024, proposé par l'ONF. Il fait lecture du devis pour un montant de 5 468.11 € TTC. Les membres du conseil n'ayant aucune question, le devis de l'ONF est accepté à l'unanimité.

Point n°3 : Devis CIRUS aménagement Samerey phase 3

Dans la continuité de l'aménagement de la rue de Samerey, M. Albertini Michel propose à l'assemblée de consulter le devis CIRUS pour l'étude de cette phase 2 qui va de la section fin de la phase 1 à la rue des Battous, d'une longueur de 900 m. Il précise que ce devis annule et remplace le précédent qui allait de la rue de la Mercerey jusqu'à la mairie. Cet aménagement devra être réalisé au plus tôt et surtout avant l'enrobage effectué par le Département dans la fin du 1^{er} semestre 2024. Le devis comporte la maîtrise d'œuvre, l'étude et le pilotage du chantier. M Albertini ainsi que Mme le Maire souligne l'excellent travail réalisé sur la 1^{ère} phase

d'aménagement de la rue de Samerey. M Albertini explique la cohérence du dossier et annonce qu'il assurera son suivi en accord avec les entreprises.

Sans question et ayant pris connaissance du montant du devis, 16 730.00 € HT le conseil valide.

Point n°4 : Projet aménagement parking terrain de foot

Après avoir validé l'étude du projet du parking du foot, M Albertini vous propose le projet de réalisation ainsi que ces montant estimatifs. La rue des Erables sera en sens unique, le flux sera identique. A voir pour le parking si nous faisons des places droites (soit 15 voitures) ou des places en épis (soit 12 voitures), à voir aussi pour instaurer des points lumineux (style candélabre) plus radar. Le devis estimatif est de 64 876.50€ HT.

M. Albertini nous propose également un devis de signalisation, pour la pose de panneaux de sens interdit obligatoire ainsi que pour le marquage au sol. Le montant du devis estimatif est de 12 823.20€ HT, le conseil valide

Point n°5 : Convention ENEDIS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil de septembre dernier, cet ordre du jour avait donné lieu à surseoir la signature d'une convention de servitude avec Enedis pour raccorder en électricité le pylône Orange. Il avait été demandé de rectifier les travaux de busage du fossé effectué en 2021. Mme le maire informe que ces travaux ont été réalisés et validés par l'adjoint en charge de la voirie. Une nouvelle buse de diamètre 500mm a été posée ainsi que des têtes de pont.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage des parcelles communales AC 412, 414 et 415 (chemin du vieux pont) pour permettre l'alimentation électrique de la parcelle AC 246. Ce raccordement se fera sur le long du chemin sur la partie enherbée entre le fossé et le chemin blanc.

Mme le maire rappelle à tous qu'ils ont eu connaissance de la convention en septembre et que les questions s'y référant avait été exposées. Aucune autre remarque n'étant faite, Mme le maire met au vote la validation de cette convention Elle est acceptée par 8 voix pour et 1 contre.

Point n°6 : KM Téléthon école

M. DUCREUX Philippe informe l'assemblée de la participation des enfants de l'école d'Abergement La Ronce pour les km téléthon 2023. Le total des km parcourus par les enfants est de 120 km 600. M. DUCREUX Philippe propose de racheter les km parcourus par les enfants à 1 € le km soit 120.60 € arrondi à 200.00 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité. Cette promesse de don au Téléthon de 200.00 € sera versée à l'AFM début 2024.

Point n°7 : Restes à réaliser

M. Serge VIVINE expose à l'assemblée la liste des investissements engagés (travaux et achats) sur 2023 mais non mandatés pour un montant de 206 703.56€. Afin de pouvoir honorer les règlements dans l'attente du vote du prochain budget il faut valider les restes à réaliser. Il est aussi nécessaire d'autoriser des dépenses d'investissement dans la limite de 472.200€ correspondant à 25% des crédits ouverts en 2023.

Après avoir entendu des explications complémentaires de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, cet état de restes à réalisés.

Point n°8 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Mme le Maire informe que la trésorière principale du Grand-Dole nous présente les admissions en non-valeur pour un montant de 3 186.81€ pour l'année 2023. Mme le Maire dresse le détail des sommes. Cela correspond à des annulations de pénalités de retard, des loyers impayés antérieur à 2020 et quelques régularisations dont les montants sont inférieurs au seuil de réclamation. Ces créances étant toutes irrécouvrables, le Conseil Municipal valide la liste de non-valeurs. Mme le maire précise que lors de l'établissement du budget une provision d'un montant de 3 000.00 € avait été inscrite.

Point n°8 : Questions diverses :

Mme le Maire présente la proposition faite lors de la réunion du Canton de Tavaux.
Ce projet pédagogique, porté par Dole environnement, appelé « un village, un arbre, un oiseau » avec la contribution des enseignants aboutira sur l'édition d'un livre. Il devra être fédéré par les 29 communes du canton. Dans un premier temps il vous est demandé un accord de principe d'engagement de notre commune. Il vous est également demandé de réfléchir à quels oiseaux ou végétaux seraient l'identité de la commune d'Abergement la ronce. Le cout de participation serait de 300.00€.

Mme le Maire

La séance est levée à 19h29

Le secrétaire de séance

Michel ALBERTINI

Le Maire,

Joëlle LEPETZ

